



## SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

### BORDEREAU DES PIÈCES

#### 1/ RAPPORT DE PRÉSENTATION composé des pièces suivantes :

- tome 1 :
  - ✓ Diagnostic
    - et son annexe : Sites commerciaux par commune
- tome 2
  - ✓ Etat initial de l'environnement
  - ✓ Volet eau (et ses annexes)
- tome 3
  - ✓ I/ Contenu et attendus du SCoT
  - ✓ II/ Articulation du SCoT avec les autres documents
  - ✓ III/ Justification des choix retenus pour établir le PADD et le DOO
  - ✓ IV/ Evaluation environnementale et analyse des incidence de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement
  - ✓ V/ Analyse des objectifs de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
  - ✓ VI/ La mise en œuvre et les indicateurs de suivis
- tome 4
  - ✓ Résumé non technique

#### 2/ PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

#### 3/ DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

- Et les annexes suivantes :
  - ✓ Carte générale et atlas cartographique de la trame écopaysagère du SCoT
  - ✓ Note méthodologique de compréhension de la trame écopaysagère du SCoT et d'aide à sa déclinaison dans les documents d'urbanisme locaux
  - ✓ Atlas cartographique des espaces agricoles du SCoT et de leurs enjeux
- Et le guide de recommandations pour les PLUi composé des pièces suivantes :
  - ✓ Modèle type de traitement attendu de l'article 11 des PLU(i) concernant l'intégration paysagère des bâtiments agricoles en zone agricole
  - ✓ Recommandations pour la prise en compte et l'atténuation des nuisances sonores dans les documents d'urbanisme locaux